

Bureau du 5 mai 2003

Décision n° B-2003-1323

objet : Travaux de maintenance et fourniture de pièces détachées pour des équipements de levage et d'élévation montés sur véhicules - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert
service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Un dossier de consultation des entrepreneurs relatif à l'exécution de travaux de maintenance et à la fourniture de pièces détachées pour des équipements de levage et d'élévation montés sur véhicules est soumis au Bureau.

Le marché à passer a pour objet la réalisation de prestations de maintenance et de travaux divers ainsi que la fourniture de pièces détachées. Il concerne les véhicules utilitaires et véhicules poids lourds du parc automobile communautaire, équipés de moyens de levage ou d'élévation (grue de levage, systèmes ampiroll et multi-benne, hayon élévateur, nacelles élévatrices sur remorque).

Les prestations à réaliser sont les suivantes :

- mise en conformité de ces appareils à la suite des contrôles pratiqués par des organismes agréés,
- réparations et remplacement des éléments défectueux à la suite de pannes ou dysfonctionnements,
- remise en état après accidents de la circulation ou incidents de fonctionnement,
- convoyage éventuel des véhicules,
- nettoyage avant intervention,
- peinture des éléments réparés ou remplacés.

La fourniture comprend les pièces détachées, les outillages et les accessoires nécessaires à la remise en état ponctuelle de ces équipements par les ateliers de la Communauté urbaine.

Un appel d'offres ouvert composé d'un lot unique serait lancé en vue de l'établissement d'un marché à bons de commande, en application des articles 33, 39, 40, 58 à 60 et 72-I-1er du code des marchés publics, avec :

- un montant minimum annuel de 45 000 € HT,
- un montant maximum annuel de 135 000 € HT.

Ce marché aurait une durée ferme d'un an à compter de sa date de notification. Il pourrait être expressément reconduit deux fois pour une durée totale n'excédant pas trois ans ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 39, 40, 58 à 60 et 72-I-1er du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-0009 et n° 2003-1087, respectivement en date des 18 mai 2001 et 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - Arrête :

a) - que les prestations et la fourniture visées ci-dessus seront traitées dans le cadre d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 72-I-1er du code des marchés publics,

b) - que le marché sera attribué par voie d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics,

c) - que les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,